

Parler d'argent dans un couple : une nécessité

En un siècle, les pratiques financières au sein des couples hétérosexuels suisses ont beaucoup évolué passant de la remise de paie à la gestion indépendante des revenus. Alors même que l'égalité, la solidarité et l'autonomie sont des valeurs centrales pour la plupart des couples contemporains, les conjoints n'ont pas toujours le même niveau de vie.

Caroline Henchoz

De la remise de paie au chacun pour soi

Les pratiques financières au sein des couples suisses ont beaucoup évolué. L'idéal de la femme au foyer propagé dès le 19^e siècle persiste jusque dans les années 1970. Si le revenu masculin le permet, la plupart des épouses quittent le monde professionnel pour se consacrer à leur famille. Durant cette période, la dépendance financière des femmes vis-à-vis de leur mari est conséquente, et ce d'autant plus que, selon la loi, le mariage les place sous sa tutelle. L'époux remet généralement sa paie, ou une partie de sa paie, à sa femme qui se charge de gérer les dépenses courantes du ménage. Dans les milieux modestes, le salaire masculin n'est pas toujours suffisant pour réussir à boucler les fins de mois. Les femmes recourent alors aux salaires des adolescents qui sont encouragés à entrer très vite sur le marché du travail pour contribuer aux besoins de la famille. Il n'est pas rare que, de leur côté, elles aient aussi des activités lucratives ponctuelles (accueil de pensionnaires, travail à domicile, couture, etc.).

La deuxième moitié du 20^e siècle voit la diffusion d'une nouvelle forme d'organisation financière qui correspond mieux à l'idéal de démocratie familiale et de solidarité de plus en plus valorisé : la mise en commun des revenus. Cette transition est rendue possible par le versement des salaires sur les comptes bancaires qui se diffusent à partir des années 1960. Les comptes en banque permettent d'ouvrir des comptes joints

ou d'avoir une procuration sur le compte du mari. Certaines épouses découvrent alors pour la première fois le réel montant du salaire masculin.

Aujourd'hui encore, la mise en commun des revenus est l'organisation financière préférée des couples mariés avec enfant(s). Selon l'Office fédéral de la statistique suisse OFS, trois quarts d'entre eux y recourent.¹ Cette organisation financière permet de concrétiser des valeurs conjugales plus contemporaines comme l'égalité, car elle offre à chacun la possibilité d'accéder à l'ensemble des revenus du ménage indépendamment de son apport. Sa popularité s'explique aussi par des aspects pratiques. Avec l'arrivée des enfants, nombre de mères réduisent leur taux d'activité professionnelle. Face à la baisse du revenu du ménage et l'augmentation des coûts, la mise en commun est considérée comme la meilleure solution pour gérer efficacement le budget familial, car elle offre une vision d'ensemble des ressources et des dépenses.

La valorisation croissante de l'indépendance et de l'autonomie au sein des couples ainsi que la présence accrue et durable des femmes sur le marché du travail conduisent toutefois de plus en plus de conjoints à gérer leur revenu de manière indépendante. C'est désormais le cas de neuf couples sur dix en union libre sans enfant. La gestion indépendante des revenus est particulièrement prisée au début de la relation conjugale et par les couples aisés à double revenu qui n'ont pas, ou moins, besoin de surveiller leurs dépenses.



Caroline Henchoz

« La mise en commun des revenus est l'organisation financière préférée des couples mariés avec enfant(s). »

« La question qui se pose souvent est de savoir quelle organisation financière est la plus équitable. »

Quelle est l'organisation financière la plus égalitaire ?

Remise totale ou partielle de paie, mise en commun totale ou partielle des revenus du ménage, gestion indépendante, toutes ces organisations financières sont actuellement encore observables en Suisse et ailleurs, même si certaines, comme la première, sont plus rares. La question qui se pose souvent est de savoir quelle organisation financière est la plus équitable. Pour y répondre, commençons par examiner les apports financiers des hommes et des femmes.

Malgré les lois promouvant l'égalité, il existe des discriminations salariales. En outre, chez certains couples, être une « bonne mère » se traduit encore aujourd'hui par le fait de réduire ou cesser son activité professionnelle afin de s'occuper des enfants, alors qu'un « bon père » est celui qui subvient aux besoins matériels de la famille. Cela a des conséquences sur les revenus. Selon l'OFS, les femmes fournissent en moyenne 3.80 francs sur 10 francs² entrant dans le ménage (2.70 francs chez les couples avec enfant).³ Dans seulement un peu plus de deux couples sans enfant sur dix, et dans un peu plus d'un couple avec enfant(s) sur dix, les femmes gagnent autant ou plus que leur partenaire.

Les niveaux de vie des hommes et des femmes vont par conséquent dépendre pour beaucoup de la manière dont ils organisent leurs finances. Examinons-les sous deux angles : l'accès à l'argent du ménage et la capacité à en tirer parti. Comme on le verra, il est difficile de dire quelle est l'organisation financière qui place les hommes et les femmes sur

un pied d'égalité, car toutes peuvent potentiellement contribuer à reproduire ou atténuer les inégalités de revenus.

Mettre en commun l'argent du ménage ne veut pas forcément dire avoir un accès égalitaire à l'argent

Comme on l'a dit, mettre en commun le revenu masculin ou l'ensemble des revenus est un moyen de concrétiser des valeurs d'égalité et de partage. Dans les faits, mettre en commun n'est pas toujours synonyme d'un accès égalitaire à l'ensemble de l'argent du ménage. En effet, gagner de l'argent est souvent associé à un privilège : celui de le contrôler. Malgré les discours égalitaires, l'argent appartient un peu plus à celui qui l'a gagné qu'à celui ou celle qui ne l'a pas gagné. Cela s'explique notamment par le fait que l'argent est une ressource socialement plus valorisée que d'autres ressources non monétaires comme le travail ménager ou familial. Cela a des conséquences. Certaines femmes restreignent leurs dépenses, car elles se sentent moins légitimes d'utiliser un argent qu'elles ne considèrent pas comme le leur. Pour conquérir le droit d'en faire usage, elles estiment devoir fournir un contre-don comme du travail ménager. De son côté, le pourvoyeur des revenus bénéficie de certaines prérogatives comme le fait de conserver un peu plus d'argent pour ses dépenses personnelles ou d'avoir un peu plus son mot à dire sur les dépenses du ménage.

La majorité des femmes ont des revenus plus faibles que les hommes. En tant que groupe, elles ont donc moins accès à ce type de privilège. En

outre, même lorsqu'elles gagnent autant que leur partenaire, elles se sentent moins légitimes de faire des dépenses personnelles. Des études⁴ ont ainsi montré qu'un franc gagné par une femme bénéficie davantage à l'ensemble de la famille qu'un franc gagné par un homme. Autrement dit, l'argent féminin est considéré comme une ressource beaucoup plus familiale que l'argent masculin. Contrairement à ce qui est parfois encore affirmé, le salaire féminin est rarement un salaire d'appoint. Il sert souvent de base pour financer les dépenses courantes, le salaire masculin complétant le solde manquant. Ainsi à salaire égal, il est fort probable qu'une partie plus importante du salaire féminin soit collectivisée au profit de la famille.

Gérer ses finances de manière indépendante ne signifie pas forcément avoir un meilleur niveau de vie

Pour les couples les plus jeunes, l'égalité est une valeur qui se conjugue avec l'indépendance financière. Celle-ci se traduit généralement par le fait de ne pas dépendre économiquement de son partenaire. Chacun gère son revenu comme il l'entend et les frais liés aux dépenses collectives sont partagés. Cela passe par la création d'un compte commun destiné à financer les dépenses du ménage (mise en commun partielle des revenus) ou par une comptabilité qui se solde par des remboursements visant à équilibrer les comptes à la fin du mois. L'enjeu central en matière d'égalité est alors le choix de la clé de répartition et la définition de ce que l'on entend par « dépenses collectives ». A minima, on y trouve les frais de loyer et d'alimentation. La mise en œuvre de l'égalité se traduit fréquemment par une prise en charge paritaire de ce type de dépenses ou au prorata du salaire. Dans un contexte où la plupart des femmes gagnent moins que les hommes, cela a des effets pervers, car le solde restant à leur disposition est inférieur.⁵ Or ce solde sert à financer l'épargne, les assurances, les loisirs, les dépenses personnelles, etc. Certes, la norme égalitaire est respectée et les femmes estiment ne pas dépendre de leur compagnon, mais ce mode de répartition re-

vient à légitimer des niveaux de vie inégaux entre les partenaires. Il est intéressant de relever que la règle du partage des dépenses est surtout valable lorsque l'homme gagne plus que la femme. Dans le cas inverse, les couples ont tendance à privilégier un accès identique au solde disponible pour les dépenses personnelles. Autrement dit, le principe d'égalité appliqué au partage des dépenses a surtout pour effet de préserver les privilèges du pourvoyeur masculin de revenu.

Gérer l'argent du ménage ne veut pas forcément dire avoir plus de contrôle

En Suisse, les femmes gèrent plus fréquemment seules les finances des ménages en difficulté financière alors que les hommes gèrent plus souvent les finances des couples aisés. Occuper une même fonction ne signifie pas pour autant effectuer les mêmes tâches et accéder à un pouvoir identique au sein du ménage. Quand les revenus sont modestes, gérer l'argent est un travail chronophage et compliqué qui implique une charge mentale importante. Toute l'énergie est investie dans la recherche de solutions pour payer les factures, arbitrer les dépenses et tenter d'économiser. Cette tâche est étroitement liée au travail domestique, car l'équilibre budgétaire dépend en grande partie de la capacité à produire soi-même ce que l'on veut éviter d'acheter, à rechercher les prix les plus bas, à planifier les achats ou encore à gérer les stocks de nourriture. Autrement dit, lorsque les revenus sont faibles, administrer le budget n'est pas une source de pouvoir qui permet de prendre des décisions pour la famille, mais plutôt une source de contraintes et de difficultés.

Comment expliquer que l'on trouve davantage de femmes gestionnaires dans les situations financières difficiles ? Plusieurs raisons sont évoquées dans la littérature. Pour certains, c'est moins un choix qu'une obligation rendue nécessaire par l'irresponsabilité financière de certains hommes. Pour d'autres, cette responsabilité découle des rôles de genre : il s'agit de préserver les hommes pourvoyeurs principaux des revenus du ménage

« Gagner de l'argent est souvent associé à un privilège : celui de le contrôler. »

«Ce que les femmes gèrent le plus souvent, c'est le manque d'argent plus que l'argent lui-même.»

de préoccupations qui pourraient les rendre moins performants sur le marché du travail. Ce travail de gestion étant étroitement lié au travail domestique, il peut être perçu par les conjoints comme relevant de compétences « féminines ». Ces compétences ne sont pas innées. Elles sont le fruit d'une éducation où l'on a appris à prendre soin d'autrui, et ce parfois au détriment de ses propres besoins. Ainsi, les femmes se priveraient davantage que les hommes lorsque des économies doivent être faites. Bien que présentées parfois comme étant les « ministres des finances familiales », ce que les femmes gèrent le plus souvent, c'est le manque d'argent plus que l'argent lui-même.

Quelle organisation financière privilégier dans son couple ?

Les normes de genre, les conditions du marché du travail, le milieu social, la culture, le revenu du ménage sont des facteurs qui influencent les pratiques financières au sein des couples. Aucune organisation financière ne garantit à elle seule que les conjoints auront le même niveau de vie. Que faire alors ?

Si l'argent est un enjeu central lors des séparations et des divorces, c'est rarement le cas lorsque le couple va bien. Selon l'OFS, l'argent est un sujet de désaccord dans moins de trois couples sur dix, et ce bien après les désaccords au sujet des tâches domestiques, de l'éducation des enfants et de l'organisation des loisirs.⁶ Les organisations financières se mettent en place progressivement sans vraiment de discussion. Pourtant, c'est lorsque le couple s'entend bien qu'il est possible d'en parler sereinement. Un premier pas serait par conséquent de discuter avec son ou sa partenaire de la manière dont on fonctionne financièrement. C'est d'autant plus important qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise organisation financière. Certaines favorisent la communauté, d'autres l'indépendance, mais ce sont surtout les règles de répartition et les représentations que l'on a de l'argent qui ont des conséquences sur le niveau de vie de chacun. Qu'est-

ce que cela implique de partager les dépenses communes plutôt que de répartir le solde une fois qu'elles sont payées ? Pourquoi est-ce que gagner de l'argent donne du pouvoir sur ce dernier dans un contexte où chacun apporte sa contribution à la famille ? Est-ce que chacun et chacune se sent libre d'utiliser l'argent du ménage ? Qui doit rendre des comptes sur les dépenses effectuées ? Comme l'illustrent les situations où les femmes gagnent plus que leur partenaire, les règles ne sont pas immuables. Elles sont pourtant rarement discutées par peur de créer des tensions au sein du couple.

Cela devrait nous amener à interroger également nos représentations de l'argent. Si les questions pécuniaires sont aussi peu abordées lorsque tout va bien, c'est parce que l'argent est généralement associé au calcul et à l'égoïsme. Parler d'argent pour les femmes est d'autant plus délicat que le stéréotype de la femme vénale n'est jamais loin. Autrement dit, dans l'idéal, ce serait à celui ou à celle qui a le salaire le plus élevé au sein du couple d'aborder cette question, car cela peut alors être présenté, et perçu, comme un moyen de prendre soin de l'autre et de veiller à son bien-être. Les discussions sont également nécessaires pour une autre raison : l'argent n'a pas la même signification selon que l'on soit homme ou femme. Il est davantage perçu comme une source de pouvoir et d'identité chez les hommes que chez les femmes. Ainsi pour certains, les couples de femmes seraient les plus égalitaires en matière de finances familiales, car l'argent y est davantage collectivisé. Les études sur les couples de même sexe restent toutefois rares. Elles seraient pourtant essentielles pour nous fournir d'autres modèles à explorer.

.....
Caroline Henchoz est sociologue et professeure à la Haute école de travail social et de santé à Lausanne (HETSL | HES-SO). Elle travaille sur les pratiques économiques au sein du couple et de la famille depuis sa thèse de doctorat. Elle mène actuellement une recherche sur les liens entre l'endettement et la santé en Suisse.

Notes

- 1 Mosimann, Andrea et al. : Les familles en Suisse. Rapport statistique 2021. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique OFS, 2021, p. 20.
- 2 Uniquement le revenu du travail, soit les salaires. On ne tient pas compte des autres éventuels revenus (par ex. revenus du capital).
- 3 Mosimann et al., p. 20.
- 4 Par exemple : Lundberg, Shelly J. / Pollak, Robert A. / Wales, Terence J.: Do Husbands and Wives Pool Their Resources? Evidence from the United Kingdom Child Benefit. In: The Journal of Human Resources 32 (1997), No. 3, p. 463–480. Middleton, Sue / Ashworth, Karl / Braithwaite, Ian: Small fortunes. Spending on children, childhood poverty and parental sacrifice. York: Joseph Rowntree Foundation, 1997. Roy, Delphine : L'argent du « ménage », qui paie quoi ? Travail, genre et sociétés 15 (2006), No. 1, p. 101–119.
- 5 Illustration : Jean gagne deux fois plus que Jeanne, soit 10 et 5. Les dépenses communes sont de 6. Si elles sont divisées par deux (parité) chacun paie 3. Il reste par conséquent 7 à Jean et 2 à Jeanne. S'ils se partagent les frais au prorata du salaire (équité), Jean paie 2 fois plus que Jeanne soit 4 et 2. Il reste 6 à Jean et 3 à Jeanne.
- 6 Mosimann et al., p. 19.

Pour aller plus loin

- Commission fédérale pour les questions féminines CFQF : Histoire de l'égalité. Femmes, Pouvoir, Histoire, 2020. www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/dokumentation/geschichte-der-gleichstellung--frauen-macht-geschichte/frauen-macht-geschichte-18482000.html (consulté le : 20.07.2023)
- Henchoz, Caroline : Les batailles du quotidien. La « petite histoire » de l'émancipation économique des femmes des milieux populaires de Suisse romande (1910–1990). In : *Traverse* 1 (2022), p. 128–144.
- Henchoz, Caroline : Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse. Paris : L'Harmattan, *Questions sociologiques*, 2008.

Über Geld sprechen: eine Notwendigkeit als Paar

In den letzten hundert Jahren hat sich der Umgang mit finanziellen Angelegenheiten bei heterosexuellen Paaren in der Schweiz stark verändert – von der Lohnübergabe zur individuellen Einkommensverwaltung. Diese ist besonders bei unverheirateten Paaren ohne Kinder beliebt. Verheiratete Paare mit Kind(ern) bevorzugen es hingegen, ihre Einkommen zusammenzulegen. Obwohl Gleichstellung, Solidarität und Autonomie für die meisten Paare heutzutage zentrale Werte sind, ist der Lebensstandard der beiden Eheleute nicht immer gleich hoch. In ihrem Artikel beleuchtet **Caroline Henchoz** die Auswirkungen der verschiedenen finanziellen Regelungen und erklärt, weshalb Frauen trotz viel gutem Willen immer noch benachteiligt sind.

**Der Artikel in voller Länge ist auch auf Deutsch verfügbar: www.frauenkommission.ch
> Publikationen > Frauenfragen 2023**



Parlare di soldi: una necessità per la coppia

Nell'arco di un secolo le pratiche finanziarie nelle coppie eterosessuali svizzere sono profondamente cambiate passando dalla consegna della paga alla gestione indipendente dei redditi. Oggi, quest'ultima è particolarmente diffusa tra le coppie non coniugate senza figli, mentre quelle coniugate con figli prediligono la condivisione dei redditi. Anche se la parità, la solidarietà e l'autonomia sono valori centrali per la maggior parte delle coppie odierne, non sempre i due coniugi hanno lo stesso tenore di vita. L'articolo di **Caroline Henchoz** descrive i meccanismi di queste organizzazioni delle finanze nelle coppie e spiega perché, nonostante la buona volontà, le donne sono ancora svantaggiate.

La versione italiana dell'articolo completo è disponibile su: www.comfem.ch > Pubblicazioni > Questioni femminili 2023

